# 

* Date : 05-07-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004725696
* Auteur :

Par jugement du 24 juin 2004, le tribunal de commerce de Namur a déclaré la faillite de la S.P.R.L. Gegebois, dont le siège social est sis à 5340 Gesves, Maubry 8, et ayant pour activité l'intermédiaire du commerce en bois et matériaux de construction, B.C.E. 0433.356.507.
Le même jugement reporte à la date provisoire du 24 juin 2004 l'époque de la cessation des paiements.
Juge-commissaire : M. Jadoul, Paul, juge consulaire.
Curateur : Me Crappe, Caroline, chaussée de Louvain 61, 5310 Eghezée.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue du Collège 37, à Namur, dans les trente jours.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances à l'audience publique du 17 août 2004, à 10 heures, au palais de justice de cette ville, premier étage.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signature illisible).